



Commune de Méthamis

**Conseil municipal du 25 novembre 2021 à 19h00  
Compte rendu**

Nombre des conseillers : 11  
En exercice : 11  
Ont pris part aux délibérations : 11  
Date de la convocation : 19/11/2021

Le 25 novembre 2021 à 19h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc TESTE, son Maire.

<b>Présents</b> : Jean-Marc TESTE, Alain AGUILERA, Sylvie MALLET, Gilbert MILESI, Hadjila ZIANE, Benjamin AUCREMANNE, Pierre MOULIN, Patricia FERNETTE, Huguette CARLOTTI, Andrée CHABAUD, Jérôme LACOLAS	<b>Absent(s) excusé(s) :</b>
---	------------------------------

**Secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT) :** Hadjila ZIANE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 et débute l'ordre du jour comme suit :

**1. BP 2021 – DM 2**

Rapporteur : Gilbert MILESI, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances

La DM 2 de l'exercice 2021 comporte les modifications suivantes :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022		15 368,00	
D F 023 023 (ordre)	15 368,00		
D I 21 21316 OPNI		5 000,00	
D I 21 2135 OPNI		34 400,00	
D I 21 2138 OPNI	6 336,00		
D I 21 2151 OPNI	52 900,00		
D I 21 2183 OPNI		1 500,00	
D I 21 2184 OPNI		1 000,00	
D I 21 2188 OPNI		1 968,00	
R I 021 021 OPFI (ordre)	15 368,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	59 236,00	15 368,00
	Réductions	43 868,00	15 368,00
Recettes :	Ouvertures	15 368,00	
	Réductions		
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	59 236,00
Solde Réductions	59 236,00
<b>Ouv. - Réd.</b>	

Pour : 11      contre :      abstention :

**2. Heures complémentaires et supplémentaires dans la collectivité (précisions)**

A la demande du receveur municipal, des précisions quant aux emplois concernés par les heures supplémentaires, doivent être apportées dans la délibération relative aux heures supplémentaires. Par conséquent, il convient de préciser que peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la

demande du Maire, tous **les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de la collectivité.**

Et peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, tous **les agents titulaires et non titulaires à temps non complet de la collectivité.**

Pour : 11          contre :          abstention :

### **3. Demande de Monsieur Stefaan DECLERQ : convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur un chemin communal.**

Rapporteur : Gilbert MILESI

Suite aux informations données par les techniciens et juristes du Syndicat Rhône-Ventoux , la commune ne peut pas délivrer d'autorisation de tréfonds sous le domaine public, ici le chemin de l'Argentière. En effet, si le particulier réalise directement les travaux, il serait alors considéré comme effectuant des travaux dans l'intérêt de la personne publique, avec un risque de requalification en marché public. Dans ce cas, la collectivité pourrait être condamnée pour non-respect des règles de concurrence.

Si une extension du réseau d'eau potable est nécessaire sous la voie publique seul le Syndicat est habilité à réaliser ces travaux. Une convention financière pourrait alors être proposée à M. DECLERQ pour la réalisation et le financement des travaux, sous condition que l'habitation de M. DECLERQ puisse être desservie selon leur règlement de service par le réseau public d'eau potable.

Le plus simple dans le cas de M. DECLERQ serait que celui-ci obtienne l'ensemble des servitudes de tréfonds sur les parcelles voisines.

M. DECLERQ devrait effectuer sa demande de raccordement auprès des services de SUEZ (tél. : 09 77 408 408), afin de constituer un dossier et connaître les différentes options de raccordement pour son habitation.

La demande de Monsieur DECLERQ est donc rejetée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Pour :                  contre : 11          abstention :

### **4. Motion de soutien à la Fédération nationale des Communes Forestières**

Les membres du Bureau de l'Association des Maires de Vaucluse ont affirmé leur total soutien à la Fédération nationale des communes forestières.

Monsieur le Maire donne lecture de cette motion et propose de soutenir cette démarche en adoptant cette même motion.

Pour : 11                  contre :                  abstention :

### **5. Rapport d'activité 2020 du Syndicat Rhône Ventoux**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport d'activité 2020 du SMERRV et lui demande de bien vouloir se prononcer sur son approbation.

Pour : 11          contre :          abstention :

### **6. Coupes affouagères 2021/2022**

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Le conseil municipal doit déterminer la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation ;

La coupe de bois aura lieu sur les parcelles forestières 38/39/43/44/45 lieu-dit « cabane de Miraou » en bordure de la RD5 selon les conditions suivantes :

- Le bois sera à bruler sur la commune et réservé aux résidents.
- Le délai butoir sera au 31/03/2022
- Le tarif sera de : 100€/lot ?

Le conseil détermine 3 garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Jean-Marc TESTE, le Maire
- Jérôme LACOLAS,
- Pierre MOULIN

Pour : 11                      contre :                      abstention :

7. **Questions diverses**

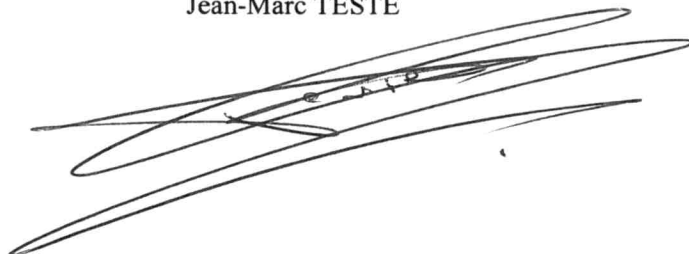
- Préparation de Noël à Méthamis et aux Bastides
- Book photos du Village et de son patrimoine
- Projet olive : accord d'exploitation gracieusement pour 3 ans par le propriétaire. Attente du courrier le formalisant.
- Noël des personnes de 70 ans et plus : distribution des cadeaux aux alentours du 20/12.

La séance est levée à . 20h38

Le secrétaire de séance,



Le Maire,  
Jean-Marc TESTE



Affiché le : 26/11/2021

; Adressé aux conseillers le : 26/11/2021